

Pour une Commission de l'égalité

La Commission des cartels a pour mission d'émettre des propositions lorsqu'elle constate que, dans une branche de l'économie, la liberté du commerce et de l'industrie est entravée par le comportement des entreprises qui restreignent la concurrence entre elles. Cette commission est récemment intervenue dans les secteurs bancaire et des assurances. Si les branches visées n'acceptent pas de suivre ses recommandations, elle peut proposer au Département fédéral de l'économie publique de les rendre contraignantes. Cette décision est susceptible de recours au Tribunal fédéral.

La Commission des cartels n'est donc ni vraiment une autorité étatique, ni un organe mixte. Son rôle essentiel est d'enquêter et d'émettre des propositions adaptées à chaque situation, ce qui permet de faire respecter la liberté du commerce et de l'industrie, garantie par la Constitution, tout en tenant compte de la complexité du terrain sur lequel elle agit.

Faire respecter l'article 4 alinéa 2 de la Constitution (égalité entre hommes et femmes en général et égalité des salaires en particulier) par les agents économiques pose à l'Etat des problèmes analogues à ceux qui surgissent à propos de la liberté du commerce et de l'industrie. En effet, dans les deux cas, ce n'est pas l'Etat qui menace particulièrement ces droits constitutionnels du citoyen. Ce sont certains particuliers qui abusent de la liberté des contrats. Pourquoi donc, dans le cadre de la préparation d'un projet de loi sur l'égalité, ne pas créer une commission pour mettre en œuvre cet article? Elle serait dotée des mêmes pouvoirs d'investigation et de recommandation que la Commission des cartels, qui a su démontrer son utilité et son efficacité. Elle aurait également la tâche de faire cha-

que année rapport au Conseil fédéral sur les progrès de l'égalité et de lui faire, le cas échéant, des propositions. La création de cette commission est d'autant plus justifiée que l'inefficacité de la mise en œuvre de l'égalité par des procédures devant les tribunaux est patente. Aucun procès pour discrimination lors de l'engagement, de la promotion, de la formation continue, etc. n'a en effet été engagé depuis 1981 et les rares actions ouvertes en matière d'inégalité de salaire, même si elles ont abouti, ont exposé les demanderessees à de telles épreuves qu'elles découragent celles qui seraient tentées de les imiter. Le respect du principe de la non-discrimination et de la promotion de l'égalité dans l'économie n'avancera pas tant que l'Etat ne prendra pas en charge la mise en œuvre de l'article constitutionnel. Abandonner ce travail aux seules femmes, individuellement touchées, équivaut pour l'Etat à faillir au mandat que lui a donné le peuple. Divers Etats l'ont compris. La Grande-Bretagne, par exemple, a créé l'*Equal Opportunities Commission* chargée d'enquêter dans les divers secteurs de l'économie et de rédiger des recommandations à l'instar de celles de la commission des cartels (*voir aussi l'article en page suivante*).

Certes, des améliorations sont possibles dans le domaine de la procédure et du droit privé, comme le renforcement de l'interdiction de licencier, la définition du principe «à travail égal, salaire égal» avec introduction de méthodes de comparaison, le renversement du fardeau de la preuve, la gratuité des procès, la qualité pour agir des associations et des bureaux de la condition féminine, etc. Ces améliorations pourraient d'ailleurs aussi trouver leur place dans la loi créant la Commission de l'égalité.

Les patrons soumis à la question

(pi) Depuis 1981, l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale stipule: «L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans le domaine de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

Notre pays ne dispose par contre pas encore de loi d'application, ce qui rend difficile la poursuite de violations de la Constitution. La situation est tout autre en Angleterre où le *Sex Discrimination Act* offre une protection efficace aux femmes — et aux hommes — victimes de discriminations en raison de leur sexe ou de leur état civil. Un article paru dans la *Revue syndicale suisse* en fait une présentation, dont nous résumons un passage intéressant concernant la procédure des questions (*Questions procedure*).

Il est indispensable, pour le succès d'une éventuelle action judiciaire, de connaître les motifs pour lesquels une femme n'a pas été engagée, promue ou admise à un cours de perfectionnement. La raison

peut en être son sexe ou son état civil, mais également ses qualifications ou le fait que l'emploi peut légitimement être réservé à un homme, à cause des contacts qu'il implique avec la clientèle, par exemple. Dans un système où la plaignante doit prouver qu'elle a été victime d'une discrimination et où l'employeur peut se retrancher derrière le respect de sa sphère privée pour ne pas divulguer les motifs d'un non-engagement, il est évidemment extrêmement difficile de faire aboutir une action devant les tribunaux.

Simple et efficace

C'est justement ce que permet d'éviter la procédure des questions. Grâce à elle, toute personne — homme ou femme — qui estime avoir été victime d'une discrimination en raison de son sexe ou de son état civil peut se procurer auprès de son employeur un questionnaire en deux exemplaires. Celui-ci est complété par la plaignante, qui

puisse le faire.»

Les députés neuchâtelois se prononceront sur le même sujet lors de la session qui débutera le 9 octobre. Un document du Conseil d'Etat et de la commission parlementaire conclut à l'utilité de créer un «*Conseil de l'égalité et un secrétariat ad hoc chargés de traiter les problèmes liés aux questions de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes.*»

Le Conseil d'Etat soumet donc un projet de décret instituant Conseil et secrétariat à l'approbation du Parlement. Le premier alinéa de l'article 3 est ainsi rédigé: «*Le Conseil de l'égalité est composé de 15 à 21 membres nommés par le Conseil d'Etat qui désigne le président.*»

Même si ce masculin n'exclut pas qu'une femme soit nommée présidente, le sujet traité par ce décret aurait mérité une présence féminine non pas seulement au sein de ce Conseil, mais également dans le libellé de cet article. ■

peut poser d'autres questions que celles qui sont imprimées. L'employeur est tenu de répondre et ne peut se retrancher derrière la confidentialité des informations. L'absence de réponse, ou des réponses évasives, peuvent être considérées par un tribunal comme une présomption de culpabilité.

Cette démarche ne se limite pas aux rapports avec son employeur actuel; elle est également admise en cas de non-attribution d'un poste par un nouvel employeur. Ce dernier peut être tenu de produire les dossiers de postulation qu'il a reçus, y compris celui de la personne qu'il a engagée, permettant à la plaignante et au tribunal de constater s'il y a eu discrimination ou si le poste a été attribué à un homme en raison de compétences accrues. ■

Voir aussi: *Revue syndicale suisse*, no 3/1989, case postale 64, 3000 Berne 23.

Bruxelles dans les choux

(red) L'Ordonnance concernant les prix de prise en charge pour les choux de Bruxelles de la récolte 1989 est sortie. Elle porte la date du 8 septembre et trouve sa place dans le Recueil systématique du droit fédéral, à la page 1811. Le prix officiel, franco station de destination de l'acheteur, pour de la marchandise nettoyée à la machine, d'un diamètre entre 25 et 40 mm, répondant aux exigences de qualité pour les légumes à l'état frais de l'Union suisse du légume, seront ainsi de 2 fr.70 le kilo en vrac, 2 fr. 85 en sacs de 5 kilos et de 3 fr. 10 en emballages de 500 grammes.

Heureux pays qui peut se permettre de parler de Bruxelles en termes de choux...

Au reste, cette fascinante ordonnance fait partie de la série de légumineuses auxquelles s'applique la Loi fédérale sur les marchandises à prix protégés, soit, selon les années, les pommes de terre, les oignons indignes de stockage, les oignons à planter, les oignons comestibles, les chicorées endives, les tomates de serre et, donc, les choux de Bruxelles.

VAUD ET NEUCHÂTEL

L'égalité au Grand Conseil

(pi) Le Grand Conseil vaudois avait à se prononcer sur deux motions demandant la création d'un bureau de l'égalité. Il y eut presque unanimité pour soutenir ces démarches.

Il se trouva tout de même, parmi ceux qui préférèrent être présents dans l'hémicycle plutôt qu'au Comptoir, un député UDC, Jean Fattetbert, pour contester l'utilité de pareille structure. Car pour cet élu du parti des paysans, il y a déjà longtemps que l'égalité est réalisée à la campagne, où les mérites des femmes sont unanimement reconnus. Et d'ajouter: «*Je souhaiterais que l'une d'elles vienne le dire à la tribune.*» La réponse de la rapporteuse Monique Mischler ne se fit pas attendre: «*Domage que vous n'en ayez élu aucune qui*

Deuxième génération, connais pas !

(pi) On ne cesse de nous répéter que la Suisse accueille un nombre record d'étrangers. Mais au fait, combien seraient-ils si tous les «assimilés» obtenaient le passeport rouge? Difficile de le dire, les statistiques en la matière faisant défaut.

La Suisse aime à réaliser l'égalité par le bas: plutôt que d'offrir aux hommes les rares «privileges» dont jouissent les femmes, on préfère, chez nous, les supprimer pour ces dernières. Ces réformes désavantageuses ont d'ailleurs la préférence sur la chasse aux vraies discriminations: inégalités dans les salaires, dans l'accès aux postes à responsabilité, etc. Le Conseil national a pris la semaine dernière une nouvelle décision allant dans ce sens: les épouses étrangères de citoyens suisses, au nom de l'égalité, n'obtiendront plus automatiquement le passeport rouge à croix blanche.

Elles bénéficieraient, comme les époux étrangers de Suissesses, d'une procédure de naturalisation facilitée. En attendant, tous n'obtiendront qu'une autorisation de séjour (permis B) et non pas de résidence (permis C). On ne peut pas dire que les parlementaires ont été généreux avec la famille: une simple autorisation de séjour n'est pas une situation très sécurisante pour des pères et mères de famille mariés...

Voilà une décision qui, de plus, va encore gonfler les statistiques sur le nombre d'étrangers résidant dans notre pays et qui faussera un peu plus les comparaisons internationales.

La barque est pleine...

A chaque occasion, le pourcentage d'étrangers est en effet brandi pour démontrer à quel point la Suisse ne peut en accueillir plus. Ainsi le rapport *Straté-*

gie pour la politique des années 90 en matière d'asile et de réfugiés relevait: «Comparativement à d'autres Etats européens, la Suisse compte, depuis des décennies, une proportion d'étrangers très élevée.» Suisse: 15%; France: 8,5%; RFA: 7,2%. Ces chiffres ne sont-ils pas si élevés en raison de la difficulté qu'ont les étrangers à obtenir la nationalité? En France, par exemple, le mari ou la femme étranger-ère d'un-e Français-e (après six mois de mariage) et pratiquement toute personne née sur sol français devient citoyen-ne de ce pays, sur demande dans le premier cas, automatiquement — avec possibilité de refus! — dans le second. L'immigration est donc «absorbée» beaucoup plus rapidement que chez nous et des personnes parfaitement intégrées cessent de gonfler artificiellement les statistiques.

...mais on ne sait pas qui est dedans

Que deviendraient les comparaisons internationales si nous nous montrions aussi généreux que nos voisins ou, en d'autres termes, si nous comparions ce qui est comparable? L'Office fédéral de la statistique ne sait, hélas, pas combien d'enfants étrangers sont nés en Suisse et y résident. Dominique Fasel, auteur d'un livre sur le sujet, estime que 250'000 à 300'000 jeunes étrangers sont nés ou ont été élevés en Suisse (la Suisse comptait à fin 1988 un peu plus d'un million d'étrangers). Daniel Thürrer, professeur à l'Université de Zurich, estime pour sa part, dans un article paru le 29 septembre dans le *Tages-Anzeiger*, que 38% des étrangers résidant en Suisse appartiennent à la deuxième génération.

Quant aux mariages entre un-e Suisse et un-e étranger-ère, ils atteignaient en 1987 le chiffre de 9000, représentant plus d'une union sur cinq.

Au vu de ces chiffres, on peut estimer que la Suisse a une «vraie» population étrangère comparable à celle de ses voisins. C'est en tout cas ce que nous croirons jusqu'à ce que des statistiques plus fines nous soient fournies. ■

Dominique Fasel: *La Naturalisation des étrangers. Etude de droit fédéral et de droit vaudois*. Payot, Lausanne, 1989.

Daniel Thürrer est l'auteur d'un livre à paraître prochainement (en allemand) sur la condition juridique des étrangers en Suisse.

Les conditions du passeport

Les conditions auxquelles les enfants nés en Suisse, en Allemagne ou en France obtiennent la nationalité de ces pays.

	Suisse	Allemagne	France
Père et mère ont la nationalité	●	●	●
Père et mère de nationalité inconnue	●	●	●
Le père a la nationalité, mais pas la mère	●	●	●
La mère a la nationalité, mais n'est pas mariée au père qui est étranger	●	●	●
La mère a la nationalité depuis la naissance et le père est étranger	●	●	●
La mère a la nationalité par naturalisation et le père est étranger	—	●	●
Deux parents apatrides ou étrangers, nés dans le pays ou à l'étranger	—	—	●

● = obtention automatique de la nationalité.
— = pas d'obtention automatique de la nationalité.

Source: *Le Temps stratégique* n° 24, printemps 1988.

Le seul choix raisonnable

(jd) La 14^e Conférence mondiale de l'énergie vient de clore ses travaux à Montréal. Au premier plan des débats, les limites écologiques de la consommation énergétique qui apparaissent comme le problème prioritaire à résoudre. En effet, les prévisions pessimistes du Club de Rome, au début des années 70, ont été démenties par la découverte de nouvelles réserves. Au niveau actuel de consommation, on estime ces réserves à:

- plusieurs siècles pour le charbon;
- plusieurs décennies pour le pétrole;
- 60 ans pour le gaz.

Mais ce répit relatif quant au capital des ressources naturelles encore disponible ne répond pas à la préoccupation majeure de l'heure, à savoir l'impact des combustibles fossiles sur l'environnement (pluies acides, effet de serre). Or la consommation d'énergie ne cesse de croître et le tiers monde — trois quarts de la population mondiale mais seulement un tiers de la consommation éner-

gétique totale — fait valoir des besoins accrus pour sortir du sous-développement.

Il n'est dès lors pas étonnant que l'énergie nucléaire jouisse d'un regain d'intérêt. Déjà les Etats-Unis développent une nouvelle filière de centrales intrinsèquement sûres et fabriquées en séries. Mais la promotion forcée du nucléaire ne représente qu'une solution à court terme: dans un scénario de croissance de la consommation, le recours accru au nucléaire se heurtera à l'épuisement des ressources en uranium. La solution nucléaire exige donc impérativement de développer la surgénération, un procédé-miracle qui produit plus d'énergie qu'il n'en utilise.

Malheureusement cette voie est également sans issue. Le professeur B. Giovannini en a fait la preuve lors d'un ré-

cent séminaire sur les surgénérateurs. L'exigence de stabilisation, voire même de diminution de la consommation d'énergies fossiles — dans un scénario de croissance des besoins énergétiques — impose un développement des surgénérateurs techniquement impossible, économiquement insupportable, écologiquement irresponsable et politiquement impensable.

Si l'on part de l'hypothèse que dans deux

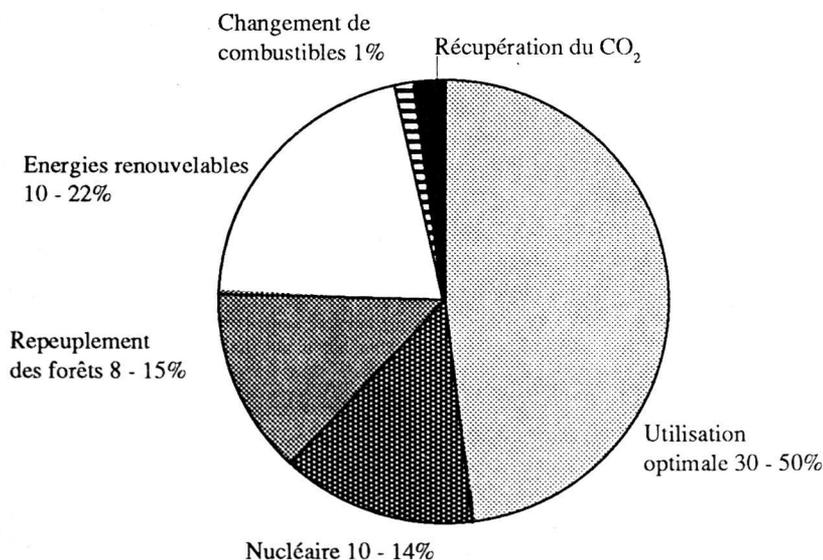
Les économies possibles

	Consommation moyenne actuelle	Optimum réalisable
Chauffage	700 MJ/m ² /an	100-200 MJ/m ² /an
Voiture	9 litres/100 km	2,5-3 litres/100 km
Réfrigérateur	1,5 GJ/an	0,4 GJ/an

siècles la terre abritera 10 milliards d'habitants dont les besoins énergétiques s'élèveront à 500 exajoules/an — aujourd'hui environ 230 exajoules/an — il faudrait disposer de 50'000 centrales. Un objectif inatteignable puisque, techniquement, le parc des surgénérateurs ne peut doubler que tous les 20 ans. C'est donc dans quatre siècles seulement que la puissance installée pourrait correspondre aux besoins. Entre 2050 et 2060, la couverture des besoins énergétiques exigerait la construction de 1300 centrales par an, soit un investissement annuel de 2,6 mille milliards de francs.

Contributions à la solution de l'effet de serre

Si l'on se réfère aux résultats des études techniques et des recherches actuellement disponibles, on peut estimer ainsi la part des différentes contributions à la solution de l'effet de serre:



Une seule solution: les économies

Cette projection montre à l'évidence qu'il n'y a pas actuellement de solution technique à la croissance continue de la demande en énergie. La surgénération n'offre en théorie qu'une perspective à long terme. Or l'effet de serre ne nous laisse pas ce délai. C'est très rapidement que doit intervenir la stabilisation de la consommation d'énergie fossile. Et le gisement le plus important dont nous disposons, ce sont les économies réalisables par une utilisation optimale de l'énergie: techniquement il est possible de réaliser les prestations fournies par l'énergie (chaleur, force) avec des rendements deux à cinq fois supérieurs à ceux d'aujourd'hui, sans diminuer l'essentiel du service et du confort. ■

Les avantages de Vallorbe

A propos de l'article «L'Europe à grande vitesse, ça avance... un peu» (DP n° 964 du 21.9.89), cette réaction d'un ancien député vaudois et ancien chef de service aux CFF.

L'article précité projette une fausse image du projet élaboré par l'ingénieur Rodolphe Weibel, du bureau AIC de Lausanne et Ste-Croix, et contient deux erreurs.

Vous mentionnez: «Pour M. Weibel, il est possible d'améliorer le tracé historique par Vallorbe par des travaux en Suisse et en France». En réalité, le projet Weibel est une ligne nouvelle à grande vitesse de 78 km de Dôle jusqu'à l'entrée du tunnel actuel du mont d'Or (6,1 km) ainsi que de Vallorbe à Chavornay/Ependes par la rive gauche de l'Orbe (14 km jusqu'à la bifurcation puis deux raccords, de 2,6 km en direction d'Yverdon et de 3,1 km en direction de Lausanne).

Cette nouvelle ligne à double voie (...) pourra être franchie par les TGV à 270 km/h en France et à 200 km/h en Suisse. Les trains TGV Paris-Neuchâtel-Berne passeraient par Vallorbe-Ependes et s'arrêteraient à Yverdon au lieu de Pontarlier. Quelques TGV Paris-Genève pourraient aussi passer par Vallorbe-Chavornay et par le «raccourci» Bussigny-Denges (gain de 15 minutes par rapport à l'horaire actuel via Mâcon-Culoz), tout en créant ainsi une nouvelle relation entre Dijon et Genève.

Rappelons que la ligne du Pied du Jura Lausanne-Neuchâtel sera aménagée pour la vitesse de 160-200 km/h dans le cadre du programme «Rail 2000».

Quant aux erreurs, la première se trouve dans la phrase: «...de plus, si le projet de TGV Rhin-Rhône voyait le jour, la

ligne à grande vitesse se rapprocherait de la Suisse puisqu'elle atteindrait presque Dôle.» En réalité, tout le tronçon Paris-entrée du tunnel du mont d'Or (à 6 km de Vallorbe) serait franchissable à 270 km/h (plus tard, à 300 km/h lorsque le matériel roulant des TGV actuels sera renouvelé).

Seconde erreur: vous avancez que les avantages du projet Genève-Nantua-Mâcon l'emportent, notamment à cause du poids additionné des deux villes lémaniques.

Comparons donc les avantages des deux projets concurrents:

Nombre d'habitants dans les zones d'influence respectives.

par Mâcon-Nantua-Genève:

Genève (canton)	370'000
District de Nyon	45'000
Haute Savoie	490'000
Région Gex, Divonne	25'000
Total	930'000

par Dôle-Vallorbe-Chavornay:

Vaud, sans district Nyon	510'000
Valais	230'000
Fribourg (canton)	190'000
Neuchâtel (canton)	160'000
Berne (canton)	920'000
Total	2'010'000

Nombre de voyageurs par TGV en 1988 entre la Suisse et la France.

par Genève	732'000
par Vallorbe/Pontarlier	1'576'000

Coût présumé (valeur 1985 - évalué sur des bases identiques).

Raccourci Pont d'Ain-Satigny:	1500 millions
Ligne TGV nouvelle Dôle-Chavornay/Ependes:	831 millions

Capacité concurrentielle de la ligne du Simplon.

Entre la France et l'Italie, la ligne du Simplon franchit deux frontières alors que celle du Mont-Cenis n'en franchira pratiquement plus dès 1993; ce handicap sera encore aggravé par l'extension du réseau TGV étranger: ligne Lyon-Chambéry-Turin envisagée, ligne Turin-Milan décidée.

Or, entre Paris et Milan, la réalisation du projet de nouvelle ligne TGV Dôle-Vallorbe-Chavornay permettrait de diminuer la durée du trajet de près d'une heure (58') contre seulement 23' via Mâcon-Nantua-Genève et la distance via Vallorbe serait inférieure de 92 km à celle calculée par le «raccourci» de Nantua, ce qui se répercute sur le tarif. Cet avantage est décisif pour le maintien de la capacité de concurrence et l'avenir à long terme de la ligne du Simplon; en outre, le coût des investissements serait inférieur de 45%, d'où meilleure rentabilité.

Max Leresche

(réd) Nous publions volontiers les informations de notre correspondant. Précisons toutefois que si le TGV Rhin - Rhône voyait le jour, la ligne TGV n'arriverait effectivement que jusqu'à hauteur de Dôle environ. Si, de plus, le projet de M. Weibel était réalisé, la vitesse de 270, voire de 300 km/h, serait alors possible de Paris au tunnel du mont d'Or.

D'autre part il faut tenir compte, dans la comparaison des avantages, de la réduction des temps de parcours, pour le projet genevois, sur les trajets Genève - Lyon. Les liaisons avec le sud-ouest de l'Europe en profiteraient également. Enfin, si nous avons renoncé à publier dans notre article le tableau que nous fournit M. Leresche, et dont nous avons connaissance, c'est en raison de la prudence avec laquelle il faut aborder ces prévisions. De plus, il faut également comparer avec prudence la somme des minutes gagnées par l'une ou par l'autre des variantes: il suffirait en effet d'ajouter d'autres localités à la liste pour modifier les totaux.

Cela dit, il est tout à fait envisageable, comme nous le disions dans notre article, qu'à l'avenir le trajet Genève - Paris se fasse via Vallorbe, en empruntant le «raccourci» de Bussigny. ■

Temps de parcours entre Paris et les gares ci-après:

	Horaire actuel	par Mâcon-Nantua		par TGV-Jura-Simplon	
Genève	3h30	2h44	gain 46'	3h15	gain 15'
Lausanne	3h41	3h20	gain 21'	2h50	gain 51'
Neuchâtel	3h58	3h50	gain 8'	2h54	gain 64'
Berne	4h24	4h18	gain 6'	3h16	gain 68'
Sion	4h42	4h19	gain 23'	3h44	gain 58'
<i>Total gagné pour ces 5 relations</i>			104'		256'

Les Chinois de la théière

Café, à Lutry, au bord du lac. Deux vieux pêcheurs, l'un en face de l'autre, trois décis de blanc entre eux deux — parlant des événements de Chine.

Le premier, avec infiniment de bonté et de compréhension dans la voix: «*Ils sont pas méchants, ces petits Chinois...*»

Et l'autre, sur le ton de la sagesse résignée, comme on dit en anglais: «Boys will be boys» — «Les garçons seront toujours des garçons»: «*Ils sont Chinois!*».

Le premier reprenant: «*Comme des Chinois!*»

Et le second: «*Comme ceux de la théière!*»

Vous me direz: gâtisme! Je ne crois pas: sagesse immémoriale, bien *au-delà* des mots.

Ceci, d'une certaine façon, me ramène à parler de *Délires romantiques*, de Pierre-André Rieben. «*L'aventure d'une écriture (plutôt) que l'écriture d'une aventure*», écrit le critique à propos des *Travailleurs de la Mer*, en citant Ricardou. «*Gilliatt incarne l'idéal romantique d'un savoir fondé sur l'illumination*», écrit-il encore. Voilà qui est excellent; voilà qui est incontestable et qui pourrait en effet s'appliquer non seulement à tout Hugo, mais à tout le romantisme.

A tout Hugo: le poète qui n'a pas craint d'opposer *l'Ane* à *Emmanuel Kant* en donnant la préférence au premier. Tout le romantisme: et pour n'en citer qu'un, Michelet, qui termine son chapitre où il raconte les journées des 5 et 6 octobre 1789, qui virent les *femmes* de Paris aller chercher le roi à Versailles et le ramener dans la capitale: «*Le 5 octobre, tout fut gâté par les dames de Versailles. Le 6 octobre, tout fut sauvé par les femmes de Paris.*»

Ailleurs, je me permettrais quelques réserves. Il me semble que Rieben met trop l'accent sur l'aspect *délires* de l'œuvre hugolienne — et *délires* pris dans un sens «*néгатif*»: «*en aberration systématique*». Citant Hugo: «*L'homme qui tenterait cela serait plus qu'un héros, un fou.*» Fort bien. Mais il faut avoir présent, je crois, le vocabulaire chrétien: la «*folie de la Croix*» — c'est une *folie* que de croire à la Résurrection; c'est

une *folie* que de se faire crucifier pour sauver les hommes... Id est: ça n'a pas le sens commun. De même, Pascal écrivant que les chrétiens parlent volontiers de leur religion comme d'une stupidité — *stultitiam*... Je ne crois pas qu'on puisse parfaitement comprendre l'œuvre de Hugo, ce roman de Hugo, si l'on oublie que pour lui, tout commence *au-delà*...

Il est vrai, cela n'est pas dit expressément dans les *Travailleurs de la Mer*, mais dans dix, dans cent endroits de l'œuvre. La vie et la mort de Gilliatt

prennent leur sens, qui est un sens triomphant, malgré les apparences, parce que tout ne finit pas à la dernière page du roman: «*A l'instant où le navire s'effaça à l'horizon, la tête disparut sous l'eau. Il n'y eut plus rien que la mer.*»

Que la mer et Dieu! dont Hugo est absolument persuadé qu'il est là, prêt à accueillir l'âme, comme il accueille celle de Jean Valjean ou même du Sultan Mourad, dont on se souvient que, criminel parmi les criminels, il a eu toutefois un geste de pitié — envers un porc!

Mais Pierre-André Rieben aurait beau jeu de m'accuser de solliciter le texte. Et je lui rends bien volontiers les armes! Son livre n'est pas indigne de son objet, c'est-à-dire entre autres de Hugo. ■

MARCHÉ FONCIER

Et après l'aspirine...

(ag) Chacun en est convaincu. Les mesures contre la spéculation adoptées par les Chambres fédérales ne feront pas baisser durablement les prix et ne mettront pas sur le marché un seul logement supplémentaire.

Mais au moment où la hausse des taux hypothécaires déploie ses effets, où l'on descend dans la rue à Zurich pour réclamer des logements (les responsables politiques des grandes villes suisses sont persuadés que leur tour viendra après Zurich, faisant à l'égard de la métropole de la Limmat un complexe provincial), il fallait donc faire quelque chose. Et chaque parlementaire de s'incliner, car on ne peut pas être «*contre*» ce qui est proposé. Improvisation et résignation.

Mais que faire?

En priorité, intervenir sur le marché hypothécaire. Il faut inlassablement répéter que la Suisse est au monde le pays le plus endetté hypothécairement et qu'il est anormal que cette gigantesque masse de 265 milliards de francs fluctue dans sa totalité au gré des variations nationales ou internationales du loyer de l'argent.

Il est absurde de traiter le crédit hypothécaire qui est de long terme vu sa durée d'amortissement comme s'il s'agissait de prêt à court terme.

Les caisses de pension pourraient prendre l'initiative de prêts à taux fixe, ren-

tables pour elles en fonction des données actuarielles dont elles doivent tenir compte. Ces conditions favorables, qui permettraient de soustraire le logement aux fluctuations du marché de l'argent, elles devraient les accorder à des coopératives, à des sociétés, à des particuliers même qui considèrent que le logement est un service public et qui s'engagent par contrat à maintenir des loyers stables, compte tenu des charges réelles. Mais les caisses de pension ne sont pas équipées, objectera-t-on, pour jouer ce rôle. C'est vrai. Il leur faut un outil, un gérant, une institution qui exécute pour elles de tels services.

Est-ce si difficile?

On ne peut être que surpris du temps consacré par l'administration et le monde parlementaire à discuter de mesures-aspirine, alors que, à énergie égale, la mise sur pied d'un dispositif concret changerait réellement quelque chose.

Beat Kappeler proposant tout un programme de réforme foncière en appelle, au nom de l'USS, aux autorités, aux banques, aux constructeurs. Mais il n'y a rien à attendre d'eux. L'USS en revanche et le mouvement coopératif, y compris son secteur bancaire, peuvent faire avancer, concrètement, une de ces réformes, celle d'une nouvelle modalité de financement du marché hypothécaire, avec l'appui des caisses de pension. ■

Croissance mal partagée

(pi) Nous l'expliquons il y a trois semaines (DP 963) dans le cadre d'un article sur les négociations salariales d'automne qui s'engagent entre syndicats et représentants des patrons: ce n'est jamais le bon moment pour demander une revalorisation des salaires. Ou bien les revendications tombent après une période de basse conjoncture, et il faut laisser aux entreprises les fonds nécessaires pour réinvestir; ou bien la situation est bonne, mais l'inflation ne permet pas la générosité.

Les négociations qui se sont engagées dans le secteur de l'horlogerie illustrent parfaitement ce mécanisme.

Le secteur vit une période favorable: les exportations ont passé de 4,3 milliards à 6 milliards en deux ans, les carnets de commandes sont remplis, les ouvriers doivent effectuer des heures supplémentaires et les patrons multiplient les déclarations optimistes. Nicolas Hayek a même déclaré que la SMH avait pu rembourser ses emprunts. Voilà la situation côté entreprises.

Côté ouvriers, depuis une douzaine d'années, le résultat des négociations salariales a toujours été au mieux la compensation du renchérissement, au

pire la compensation partielle. D'augmentation réelle, aucune. Et, ajoute Jean-Pierre Ghelfi, collaborateur à *La Lutte syndicale*, l'organe de la FTMH: «Depuis 1982, date du début du cycle économique actuel, on constate un retard de 4,4% dans la compensation du renchérissement.» Selon lui, il est donc pleinement justifié de réclamer la compensation totale (3%) plus une rallonge, qui ne ferait que rattraper une partie du retard accumulé: on arrive ainsi à 1 franc l'heure ou 175 francs par mois, représentant, sur le salaire moyen, une augmentation de 5,2%. Ce système offrant une revalorisation identique quel que soit le salaire vise à favoriser les moins bien lotis.

Les représentants de la convention patronale ne contestent pas vraiment leur capacité à offrir 5,2%, mais ils s'opposent, sur la base de la convention collective, à la qualité de la FTMH à réclamer

plus que le renchérissement du coût de la vie. Ils sont d'ailleurs soutenus dans leur lutte par le patron et rédacteur en chef de *L'Impartial*, Gil Baillod, qui explique dans un éditorial également diffusé à la radio que la convention collective ne prévoit pas d'autre point de négociation que le renchérissement et que, de toute façon, ce n'est que le haut de gamme qui se porte bien, ses bénéfices profitant surtout aux marchands d'or. Réponse de Jean-Pierre Ghelfi: «SMH ne fait pas dans le haut de gamme et la montre en or!»

Quant à la convention collective, elle prévoit de prendre connaissance de l'évolution de l'indice des prix et d'examiner la situation générale de la branche. Ces dernières années, les patrons ont toujours invoqué la situation générale de la branche pour n'avoir pas à compenser intégralement le renchérissement. Et ils voudraient aujourd'hui empêcher les syndicats de tenir compte de la conjoncture pour revendiquer une revalorisation des salaires.

Puisqu'on vous dit que ce n'est jamais le bon moment. ■

GESTION DES DÉCHETS

La taxe du sac

(cfp) Le principe du pollueur payeur est largement admis, en théorie, mais la pratique est différente. Le dernier dimanche de septembre, les électeurs de Winterthour ont rejeté à une très nette majorité l'introduction d'une taxe sur les sacs à ordures et maintenu le système de la taxation basée sur la valeur d'assurance des immeubles. Par conséquent, seule la commune de Bachenbülach a jusqu'ici introduit la taxation des sacs à ordures dans le canton de Zurich. Les optimistes estiment pourtant que le système finira par l'emporter et que la ville de Zurich, où une décision est attendue pour 1990, pourrait y être favorable si une intense campagne d'information la précède. Certains envisagent même une décision à prendre au niveau du canton pour faire taire ceux qui s'opposent au projet en faisant état des risques de dépôts sauvages, de sacs remplis au maximum par la compression des déchets grâce à des presses domestiques, du dépôt dans les poubelles publiques et de la difficulté de contrôler les

sacs déposés dans des conteneurs. Le fait est que le quartier de Metenbach, à Winterthour, avec de gros blocs d'immeubles, a eu la majorité la plus nette contre les sacs taxés.

Dans le canton de Berne, 31 communes (sur 412), dont aucune du Jura Bernois, ont déjà admis les sacs taxés. Pour les 26 communes de Berne et de son agglomération totalisant plus de 300'000 habitants, l'introduction du nouveau système de financement doit avoir lieu avant 1991. Pour la ville fédérale, l'exécutif est compétent, alors que dans un certain nombre de communes, c'est l'assemblée communale qui doit se prononcer. L'Intercommunale de la région bernoise (*Verein für die Zusammenarbeit in der Region Bern*) recommande les tarifs suivants pour les sacs: 35 litres, 90 cts (actuellement 11 cts chez les gros distributeurs); 60 litres, 1 fr 50 (17 cts); 110 litres, 2 fr 20 (24 cts).

L'existence de 765 dépôts pour compostage dans la ville de Berne suffirait-elle à convaincre ceux qui ne voient que les frais immédiats pour l'acquisition des sacs officiels alors qu'il y a tant de possibilités d'élimination «douce» et de réduction de la quantité de déchets. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Ursula Nordmann-Zimmermann (unz)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Deux écouteurs, une langue

(jg) Et youpi! Le téléphone Swatch (twinphone) est arrivé. Avec des coureurs vives et un grand déferlement de publicité. Un téléphone, ça sert à communiquer. Naturellement, il faut comprendre la langue de son interlocuteur. Et pour se servir d'un téléphone à mémoire, il faut lire le mode d'emploi.

Dans le grand magasin de Lausanne où nous nous sommes rendu pour acquérir un de ces engins, nous avons pu constater que le texte imprimé sur une petite languette collée à l'intérieur de l'appareil était rédigé... en anglais. La vendeuse nous signale d'un air dédaigneux (qui c'est ce plouc qui veut lire dans sa langue maternelle?) que tout ce qu'elle vendait, y compris la Swatch, était toujours en anglais. Dans un autre grand magasin, le texte en question, sur l'appareil de démonstration, était en allemand! Quand vous achetez un quelconque produit de consommation japonais, vous pouvez constater qu'il est toujours aussi francisé que possible. Pourtant le Japon c'est loin et les importateurs helvètes sont généralement en Suisse alémanique. Le téléphone Swatch a été conçu à Bienne, ville bilingue aux portes de la Romandie. Il est vrai que ces appareils sont assemblés à Taiwan... ■

IDÉE SYNDICALE

Haro sur le magot

(jd) Dans sa dernière livraison (n° 6, septembre 1989) *Action et solidarité*, périodique de syndicats chrétiens romands, de la CRT et du SIT, se livre à un calcul intéressant.

Les quatre cousins propriétaires du groupe Maus (Manor, Placette, Jumbo) disposent, selon le magazine américain *Fortune*, d'une fortune estimée à 3 milliards de francs suisses. Dans leurs magasins suisses, ils emploient 6970 employés subalternes mal payés, en majorité des femmes. Trois milliards, cela représente plus de 400'000 francs par employé, de quoi augmenter chacun-

de 10'000 francs par an pendant 40 ans, sans toucher aux revenus des quatre cousins, ajoute *Action et Solidarité*.

Cette idée séduisante — prendre aux riches pour donner aux pauvres — a fait les beaux jours de la propagande communiste. Mais, dans le cas particulier, le raisonnement ne tient pas. La fortune des cousins représente les actifs du groupe et non une somme disponible dans un compte en banque. Au mieux on pourrait imaginer une répartition des droits de propriété entre les employés, ce qui ne conduirait pas à une augmentation de 10'000 francs par an.

Reste que dans le secteur économique les salaires sont particulièrement maigres, reflet d'ailleurs d'une organisation syndicale lacunaire. Mais faire miroiter des chimères contribue-t-il à renforcer cette action nécessaire? ■

SAVOIR-VIVRE POLITIQUE

S'il en reste, ce sera pour vous...

(ag) On apprend aux enfants qu'à table on ne commence pas à manger avant que chacun soit servi. Cette règle n'est pas celle de la majorité de droite des Chambres fédérales. Alors que le projet de réforme des finances fédérales est publié, elles ont décidé de traiter en priorité et pour elle-même la réforme du droit de timbre qui frappe les banques.

Yvette Jaggi, ici même, a souligné la gravité politique de cette volonté de déficeler le paquet. Une réforme des finances fédérales en profondeur ne sera pas possible sans un accord véritable entre partenaires. Servir d'abord les banques pour 400 millions, c'est retirer de la négociation un gage important. Légitimement le réflexe de comparaison est ainsi réveillé: pourquoi eux et pas nous? Pourquoi 400 millions de manque à gagner supportable quand il s'agit des banques, et la même somme insupportable s'il s'agit des subventions aux caisses-maladie.

Cet égoïsme de premier servi est d'autant plus incompréhensible que personne ne conteste l'entrée en matière sur ce sujet. Mais l'urgence n'est pas

telle qu'on ne puisse attendre l'ouverture des négociations et des discussions sur le projet de réforme.

Petite illustration de la relativité de l'urgence, dans Entreprise romande du 29 septembre.

Page 3, ce surtitre et ce titre:

«Droits de timbre au Conseil national. Urgence pour la place financière suisse.»

Page 4, ce surtitre et ce titre:

«UBS. Vers une nouvelle année record.» ■

ECHOS DES MEDIAS

Les services d'acquisition de Radio FuW-Infokanal (essais du 30 octobre au 29 novembre) et OPUS Radio (essais du 3 décembre 1989 au 2 janvier 1990) à Zurich s'adressent aux milieux publicitaires pour meubler les plages d'annonces attribuées.

Le premier émetteur sera consacré à l'information économique et générale et le second émettra de la musique classique, avec des informations générales et météorologiques. Fréquence dans les deux cas: 101,8 mHz.

Le Haut-Valais n'a un quotidien que depuis peu d'années. Il disposera en plus, dès l'an prochain, d'un nouvel hebdomadaire nommé *Walliser Woche*.

Popolo e Libertà, organe du PPD (PDC) tessinois, envisage un gros effort de diffusion pour vérifier si la formule quotidienne peut être sauvée.

Douze heures d'émission continue sur l'argent, c'est le pari tenu un récent dimanche par l'émetteur germanophone 3 SAT dont la SSR est un des supports. Le programme, varié, comprenait aussi une discussion en plusieurs épisodes avec des interlocuteurs très éclectiques puisqu'il y avait, en particulier, des experts financiers, une gagnante à la loterie, une prostituée, une personne très endettée, l'auteur d'un «braquage» et d'un livre.